

Calendrier

7^e. MOIS, JUILLET 31 JOURS
Mois du Précieux Sang

JOURS DE LA SEMAINE.	FETES RELIGIEUSES
1 Ven	Oct. de la St. Jean Bpte. d.
2 Sam	Visitation de la Ste. Vierge
3 Dim	VI Pent. Précieux Sang d. 2 cl.
4 Lun	St. Irénée E. et M. d.
5 Mar	St. Antoine M. gacc. C' d.
6 Mer	Oct. de SS. Pierre & Paul d.
7 Jeu	B. Benoît XI P. et C. d.
8 Ven	B. Eugène III P. et C. d.
9 Sam	Prodiges de la Ste. Vierge d. maj.
10 Dim	VII Pent. Com. des Souverains Pontifes d.
11 Lun	St. Pie I P. et M. d.
12 Mar	St. Jean Gualbert M. d.
13 Mer	St. Anaclet P. et M. d.
14 Jeu	St. Bonaventure E. C. et D. d.
15 Ven	St. Henri Emp. C. Semid.
16 Sam	Notre Dame du Mont Carmel d. maj.
17 Dim	VIII Pent. St. Léon IV P. et C. d.
18 Lun	St. Camille de Leile C. d.
19 Mar	St. Lummache P. et C. d.
20 Mer	St. Jérôme Emelien C. d.
21 Jeu	St. Alexis C. d.
22 Ven	St. Marie Madeleine d.
23 Sam	Vigile de St. Jacques, St. Apollinaire E. et M. d.
24 Dim	IX Pent. St. Vincent de Paul C. d.
25 Lun	St. Jacques Ap. d. 2 cl.
26 Mar	St. Anne, Mère de la Ste. Vierge d. 2 cl.
27 Mer	St. Véronique V. d.
28 Jeu	St. Victor I P. et M. Innoc. I P. et C. d.
29 Ven	St. Félix II P. et M. d.
30 Sam	St. Marthe V. d.
31 Dim	X Pent. St. Ignace C. d.

Suite de la 4^{ème} page
là aussi, pétition plus haut dans la hiérarchie.

Nous sommes tenus d'épuiser d'abord tous les moyens canoniques; c'est d'ordre.

Afin de ne pas être convaincu de précipitation et pour donner aux évêques intéressés ample temps à délibérer, le Conseil Exécutif a attendu jusqu'à ce printemps 1904, avant de recommencer, auprès de Mgr Barry et de Mgr Casey, les instances faites auprès de Mgr Sweeney et de Mgr Rogers pour la création d'un nouveau diocèse au N. B., avec siège épiscopal à Moncton, et avec un évêque acadien pour titulaire. Rien qu'au N. B., nous sommes de plus 80,000 Français.

Un seul des deux évêques du N. B., a jusqu'ici, accusé réception à cette dernière requête des Acadiens.

Et les choses en sont là, en ce qui concerne un évêque Acadien. Elles ne sont pas plus avancées pour ce qui regarde l'enseignement supérieur du français à nos jeunes filles: les communautés enseignantes de la Province du Québec n'ont apparemment pas la permission d'ouvrir de couvent français dans l'archidiocèse de Halifax ni de Saint-Jean. En tous cas, elles n'en ont aucun. Et les familles et la nation en souffrent grand dommage.

Nous sommes un peu plus avancés pour ce qui touche à la reconnaissance du français par les Conseils d'éducation de la province de la Nouvelle-Ecosse et ce celle du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil de l'Assomption s'est activement associé à cette fin, aux efforts de nos représentants Acadiens, tant à la Législature de Halifax, qu'à celle de Frédéricton; et, tout récemment, il a été passé, à Moncton, dans une assemblée représentative convoquée et présidée par l'honorable M. Labilloy, des résolutions dont nous attendons d'heureux résultats.

Nos braves compatriotes de l'Île du Prince Edouard, 12,000 âmes seulement, ont leurs écoles françaises, eux, et leurs couvents français, aidés qu'ils ont été dans leurs justes revendications par leurs évêques, un non que tous les Acadiens prononcent avec amour, et par leur dévoué clergé.

Les Acadiens ont droit de connaître ce que le Conseil Exécutif de l'Assomption a fait en leur nom, et de quelle manière les choses se sont passées; c'est pourquoi, me retirant, je suis venu aujourd'hui rendre compte de ce que le Conseil a fait sous ma présidence.

Je ne soumetts toutefois, que les faits principaux, sans entrer dans certains détails, ne me croyant pas justifiable, au point où en sont les procédures, de mettre devant le pu-

blic, certains noms, sans le consentement de Ceux-ci, et certaines pièces graves, avant que tous les moyens préconisés par les usages canoniques aient été épuisés.

Tout peuple, tout homme, tout être vivant, possède intrinsèquement un droit imprescriptible à l'existence que Dieu lui donne et conserve, et il est, par conséquent, permis, par la loi naturelle, qu'aucune autre loi ne contredite, de recourir à tous les moyens légitimes en sa puissance pour conserver et assurer cette existence, quelque soit la qualité de ses ennemis.

Ici, en Acadie, nous voulons conserver notre entité nationale: être Catholiques et Acadiens-Français; nous avons le droit positif, de par Dieu et son Eglise, quand au premier chef; et quand au second, de par l'Etat, qui tient, comme l'Eglise, son autorité de Dieu.

Le Gouvernement hiérarchique n'a pas plus le droit de nous empêcher d'être Acadien, ou de limiter nos moyens d'action et d'expansion comme tels, que le Gouvernement civil n'a le droit de nous empêcher d'être Catholiques et de mettre des obstacles à notre action et à notre expansion comme tels.

Le vouloir serait de l'injustice; l'entreprendre, de la révolution; l'exécuter, un abus grave de la force contre le droit.

Mais de même que les gens d'Eglise conservent leurs droits de citoyens, de même les laïques ne sont pas exclus de toute participation aux choses ecclésiastiques. L'Eglise est la communion de tous les catholiques, réunis en un seul corps, sous un seul chef.

La relation des uns avec les autres est celle du soldat vis-à-vis des officiers supérieurs; ou plutôt, de la famille vis-à-vis de son chef.

Il ne saurait y avoir d'armée sans soldats: la famille toucherait à son terme sans les enfants.

Le corps des laïques est un des éléments essentiels à l'Eglise militante.

Or comme dans l'espèce, il s'agit pour nous, Acadiens, d'être représentés dans la hiérarchie de notre pays, avons-nous le droit de réclamer un évêque français? Oui, nous en avons le droit, et dans les circonstances, le devoir.

Le choix d'un évêque est un acte religieux: cela n'empêche pas qu'au temps de la primitive Eglise, les diacres, les évêques et mêmes les papes étaient désignés par le suffrage de tous les fidèles.

En Acadie, où, par un usage immémorial, le Clergé exerce un grand pouvoir temporel, favorisant nos efforts d'expansion et de vie nationale, s'il nous est sympathique, rendant difficiles et quelques fois vains ces efforts, s'il nous est hostile, le choix des évêques participe, jusqu'à un certain point, à cause de ses conséquences prochai-

nes, aux actes complexes, à ce que les casuistes appellent *res mixtae*.

Si nous avions eu depuis cent ans, depuis trente ans seulement, un évêque acadien, dans la hiérarchie, nous serions aujourd'hui, grâce à de nouvelles colonies que nous aurions pu fonder, au moins 20,000 Acadiens de plus au pays; nous aurions des couvents français; nous comptions parmi le Clergé, un grand nombre d'Acadiens qui n'ont pas pu arriver à la prêtrise, ou qui sont aujourd'hui, en exil; notre situation en tant que Catholiques et Acadiens meilleure.

C'est donc en toute sécurité il n'est pas nécessaire d'être théologien pour savoir cela; d'ailleurs j'ai quelque peu étudié la question — que nous pouvons respectueusement et filialement réclamer un évêque acadien dans les provinces Maritimes. Ne le pas faire serait manquer à l'un de nos premiers devoirs.

Le Conseil de l'Assomption s'est efforcé de faire à ce sujet, son devoir, en remplissant au meilleur de ses capacités le mandat à lui confié par l'Assemblée plénière des Acadiens.

Au meilleur de ses lumières, et dans un esprit de soumission, il a suivi en toutes choses la procédure et les usages canoniques.

En notre qualité de Français, nous avons tous voulu, y mettre, en plus, les formes courtoises en usage dans le meilleur monde. C'est ainsi que sollicités, à plusieurs reprises, d'aller demander l'intervention active de l'épiscopat de la Province de Québec, nous nous y sommes refusés, par un sentiment de délicatesse.

Les évêques de la Province de Québec n'étant pas hiérarchiquement, les supérieurs de nos évêques, nous nous serions ris, vis-à-vis de ceux-ci, dans notre tort; enfants respectueux, nous voulions tenir nos droits de nos propres pasteurs, laissant, d'une autre côté, le champ libre à l'épiscopat de la province de Québec d'exercer, s'ils le jugeaient à propos, leur bon vouloir vis-à-vis de nous, sur leur propre initiative.

Pour sa part, le Président de l'Assomption n'est allé consulter, à ce sujet, qu'un seul évêque canadien, et encore ce fut-il principalement pour de la direction.

Il va sans dire que nous avons rejeté, sans les discuter, les avis qui nous furent suggérés d'employer les moyens violents, si souvent mis en usage par Messieurs les Irlandais, et qui leur ont presque toujours réussi.

L'autorité, plus élevée encore dans la hiérarchie que Monseigneur l'Archevêque, à laquelle nous en appelâmes, après le refus de celui-ci d'intervenir, demanda à connaître tous les faits, et nous dit de lui présenter un mémoire complet.

Le fait que nous eumes l'humiliation et la douleur de lui présenter, en obéissance à l'injonction qui nous en avait été faite, fut préparé dans le plus grand secret. Comme il contenait des faits — plusieurs témoignages, autrement incroyables, furent pris sous serment — de la plus malheureuse gravité, il ne fut communiqué à personne, quant aux parties les plus compromettantes, pas même aux autres membres du Conseil Exécutif, pas même à un seul membre du clergé Acadien, pas même à notre Vicaire Général, avant d'être remis à qui de droit.

Le Président se déclara prêt à brûler toutes ces pièces, qui appartiennent cependant à l'histoire — et il le ferait encore aujourd'hui avec joie — si justice nous était rendue.

En toutes choses nous avons essayé d'agir *fortiter in re*, mais avec des procédés courtois, selon les usages reçus dans l'Eglise et avec charité; de façon que, si jamais quelque grand scandale éclata, la malédiction: — "Malheur à ceux par qui le scandale arrive" retombe sur la tête de ceux qui l'auront rendu nécessaire.

Voilà ce que nous avons fait, et

voilà où nous en sommes de nos revendications en faveur d'un évêque acadien.

Le Conseil Exécutif de l'Assomption demeure ce qui était, sauf le Président qui est changé. Il lui reste à continuer et à terminer la tâche entreprise.

Si la réponse de NN. SS. Casey et Barry est défavorable, il faudra porter la cause devant Mgr O'Brien, et si elle est rejetée à Halifax, la déposée aux pieds du Souverain Pontife, ou de son Délégué, au Canada.

Et alors tous les moyens canoniques auront été, quant à nous, épuisés.

Dans nos tribulations souvenons-nous qu'en 1755 nos pères ont perdu leurs biens, leur patrie et, la moitié d'entre eux, leur vie, pour confesser leur foi Catholique et leur nationalité française qu'ils ne séparaient guère. S'ils avaient consenti à abandonner leurs prêtres, leurs enfants seraient aujourd'hui possesseurs du sol des provinces Maritimes; mais ils ne parlaient qu'à l'anglais et seraient donc protestants.

Nous parlons français et nous sommes tous Catholiques; donc nous sommes la vraie descendance de ces Confesseurs et de ces Martyrs aujourd'hui méprisés.

Le secours ne semble désormais ne devoir nous venir que de la Providence. Attendons ce secours; on nous a dit assez souvent d'attendre.

Mais, par dessus toutes choses, chassons tout esprit d'insubordination; car après l'abus du pouvoir, cause première des révolutions et des grands désastres enregistrés dans l'histoire, rien n'est plus funeste que l'insubordination à l'autorité légitime.

PASCAL POIRIER
Ci-devant Président Général de l'Assomption.
Shediac, N. B.
le 23 juin, 1904.

Personnel

Vendredi dernier, M. Gilbert Buote, rédacteur de L'IMPARTIAL, avait une seconde attaque de paralysie. Depuis, M. Buote est dans une condition très critique.

M. Pierre Pineau, Ecl., est de retour du Grand Séminaire de Québec. Il doit passer ses vacances à la maison paternelle, à Rustico. M. Pineau étudie pour le diocèse de St. George, Terre-Neuve.

Lundi les Revs. D. M. McDonald et A. J. McDougall s'embarquaient pour Charlottetown où ils doivent joindre les autres membres du clergé, en retraite.

M. et Mme. W. C. Myers de St. Jean, N. B., sont actuellement en visite chez leurs parents et amis à Sea Cow Pond. Mme. Myers est fille de M. Joseph Amable Bernard de Sea Cow Pond.

M. Gaspard Richard et sa dame, de Rogersville, N. B. sont actuellement en visite à Tignish et Rustico.

M. Hubert Arsenault de Higgins Road et sa dame étaient en visite à Tignish cette semaine.

Les personnes qui auront besoin des services d'un prêtre, pendant cette semaine, tandis que les curés des différentes paroisses sont en retraite à Charlottetown, n'auront qu'à télégraphier à Summerside. Un prêtre est là pour le service du comté.

Comme nous allons sous presse nous apprenons que M. J. H. Arsenault de Higgins Road, a été frappé à la tête par un cheval qui met la vie de M. Arsenault en danger.

LES TOURISTES

Les touristes américains commencent à visiter notre ville. La semaine prochaine nous en espérons un grand nombre de la République voisine.

Notice

Parties indebted to me in the St. Louis business are hereby notified that unless satisfactory arrangements are made on or before the 20th., July, their accounts will be placed in the August Court for collection.

A. F. LARKIN.
Tignish, July 7th. 1904
2 ins

Liberal Conservatives, Attention!

The annual meeting of the West Prince Liberal Conservative Association, will be held at O'Leary, on Monday, July 25th inst. at one o'clock P. M.

Second Vice-Presidents are requested to call meetings and have four delegates appointed from their respective polls. Messrs. Hackett and Lefurgy will be in attendance and it is expected that as many electors as possible will be present at this important meeting.

P. C. MURPHY J. E. BIRCH
President. Sec'y.

—3 ins—

CONVENTION DES INSTITUTEURS ANGLAIS A SUMMERSIDE.

La semaine dernière, sous la présidence de M. W. J. McMillan, principal de l'école grammaire, Tignish, les instituteurs anglais du comté se réunissaient en convention à Summerside.

Le discours du Rev. P. C. Gauthier, curé de Palmer Road, était un chef-d'œuvre d'éloquence. Le programme musical était des mieux. La convention a été un succès. Seul, la lecture du Drummond, qui semble venir de plus en plus en évidence dans les réunions sociales, n'a point été apprécié par les acadiens présents. Il n'y a pas bien longtemps, les journaux irlandais de St. Jean N. B., dénonçaient les irlandais de leur ville qui se plaignaient de ridiculiser leur nationaux sur les théâtres par des représentations ridicules des leurs. Nous avons le même droit de nous plaindre de la lecture, en public, du Drummond, par des notes, surtout devant un auditoire anglais. Le Dr. Drummond, quoique poète distingué, est loin de donner justice aux français dans ses balivernes poétiques; car les français du Canada, loin d'être comme "Baptiste de Drummond" sont beaucoup supérieurs à ceux qui se plaisent à les mettre en ridicule.

Liberal Conservative Annual Meeting.

A few weeks ago we announced the postponement of the Liberal-Conservative annual meeting; to day we take pleasure in calling the attention of our readers to the advertisement, in an other column, of the meeting taking place, at O'Leary, on Monday the 25th inst. As will be seen by the "AD" Messrs. Hackett and Lefurgy will both be present at the meeting; the former to thank his old friends for the magnanimous support which they have always given him and to solicit the same favor for his successor, a younger man, the latter to ask the honest support of every elector of this county. At the same time both men will give a brief synopsis of the many event which have transpired in the house during last session, making the meeting one well worth the attention of all honest, upright elector.

CLUB DE PALLET

Il vient de se former un Club de Pallet ici sous le nom de "Tignish Pallet Club". La première pratique a eu lieu la semaine dernière et nous croyons qu'avec encore quelques pratiques nous seront prêts à entreprendre une lutte avec n'importe quel club de la Province pour le titre de Champion de l'Île.

CHALEUR

Ces jours-ci la chaleur est grande: et la poussière aveugle les passants.

LA FROMAGERIE

La quantité de lait reçu à la fromagerie de Tignish, dépasse de plusieurs milles livres, la quantité de l'année dernière à cette époque.

PEINTURAGE DU DEHORS DE L'EGLISE DE TIGNISH.

Actuellement on travaille au peinturage du dehors de l'église de notre paroisse. Le couvent et le presbytère recevront aussi chacun une couche de peinture.

Electeurs, Attention!

Nous désirons attirer l'attention des électeurs de ce comté, sur l'annonce qui paraît dans une autre colonne: l'assemblée annuelle des conservateurs, à O'Leary, le 25 de ce mois. Il va du devoir de chaque électeur du comté d'être présent, car des informations que nous ne pouvons pas obtenir ailleurs nous seront donné par M. Hackett et M. Lefurgy.

BURDOCK BLOOD BITTERS

holds a position unrivalled by any other blood medicine as a cure for

DYSPEPSIA, BILIOUSNESS, CONSTIPATION, HEADACHE, SALT RHEUM, SCROFULA, HEARTBURN, SORE STOMACH, DIZZINESS, DROPSY, RHEUMATISM, BOILS, PIMPLES, RINGWORM, or any disease arising from a disordered state of the Stomach, Liver, Bowels or Blood. When you require a good blood medicine get BURDOCK BLOOD BITTERS.

SAVON SUNLIGHT

RÉDUIT LES DÉPENSES
Une récompense sera payée par Lever Brothers de \$5,000.00 Limited, Toronto, à quiconque prouvera que ce savon est adoulté d'une manière quelconque, ou contient des produits chimiques injurieux.

Hedrite

GUERIT LE MAL DE TÊTE

En 30 minutes au votre argent sera remis

Chez tous les pharmaciens.
25c la boîte.
Echantillon et Livret Gratuits.
THE HERALD REMEDY CO.
Montreal

OBTENIR PARLEMENT

Si vous toussiez, prenez le BAUME RHUMAL